

Les fonds distincts de l'Empire Vie au service des propriétaires d'entreprise et des professionnels



Voici
Jean Collin

Jean Collin* est propriétaire et gérant d'un restaurant depuis 12 ans.

Il a investi pendant plusieurs années dans des fonds communs de placement. Un jour, il a consulté un conseiller financier qui lui a parlé des fonds distincts de l'Empire Vie.

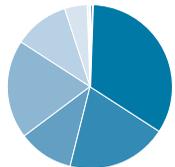
Il était très intéressé par la protection du capital. En effet, il n'a pas oublié les marchés baissiers de 2000 et de 2002, qui lui ont créé de l'anxiété et l'ont amené à remanier son portefeuille. La protection du capital lui permettrait de choisir le bon portefeuille, de maintenir ses placements et d'avoir l'esprit tranquille.

Il investit désormais dans le Fonds de portefeuille de croissance modérée de l'Empire Vie qui offre un portefeuille de placement diversifié au sein d'un même fonds.

* Investisseur hypothétique

Fonds de portefeuille de croissance modérée de l'Empire Vie

au 31 décembre 2013



| | |
|-------------------------------------|--------|
| Liquidités | 0,6 % |
| Fonds d'obligations | 32,4 % |
| Fonds de dividendes | 20,4 % |
| Fonds de valeur américaine | 10,8 % |
| Fonds d'actions canadiennes | 20,3 % |
| Fonds d'actions étrangères | 10,5 % |
| Fonds d'actions de petites sociétés | 5,0 % |

Fonds distincts de l'Empire Vie

Les fonds distincts de l'Empire Vie ont fait leurs preuves en matière de rendements solides depuis plus de 50 ans.

La gamme de fonds comprend des fonds d'actions canadiennes, d'actions américaines et d'actions étrangères. Ces fonds couvrent toutes les catégories d'actifs. La gamme comprend aussi cinq fonds de portefeuille qui offrent un assortiment personnalisé de fonds conçu pour répondre à vos besoins et à vos objectifs.

Les fonds distincts de l'Empire Vie sont gérés selon un style prudent et axé sur la valeur. Ce style convient aux investisseurs qui souhaitent accumuler un patrimoine à long terme, tout en préservant leur capital.

Le rendement passé ne garantit pas les résultats futurs. Les fonds de portefeuille de l'Empire Vie investissent principalement dans des parts d'autres fonds distincts de l'Empire Vie.

L'information contenue dans ce document est fournie à titre de renseignements généraux seulement et ne peut être considérée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'usage, au mauvais usage ou aux omissions concernant l'information contenue dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.
Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.



www.empire.ca info@empire.ca

INP-0076-FR-02/14

FONDS DISTINCTS

Fonds distincts de l'Empire Vie

Pour les professionnels autonomes qui recherchent des garanties sur leurs placements et une protection potentielle contre les créanciers



Les placements personnels doivent-ils être différents lorsque vous êtes à votre compte?

Comme vous le savez, la vie est très différente lorsque vous êtes à votre compte.

Que vous soyez professionnel autonome ou propriétaire d'une entreprise, vous consacrez probablement plus de temps à votre travail que si vous aviez un emploi ordinaire. Vous courez par ailleurs de plus grands risques.

Plusieurs personnes à leur compte ne réalisent pas qu'en cas d'insolvabilité ou de poursuite judiciaire, les créanciers pourraient saisir leurs biens personnels.

Et le temps? Avec toutes les heures que vous consacrez à votre entreprise, vous conviendrez que toute démarche en dehors des affaires de votre entreprise devrait être simple et sans tracas. Ce qui inclut les placements.

Heureusement, il existe une solution de placement qui répond à la fois à vos besoins en matière de gestion du risque et de gestion du temps.





Voici les fonds distincts de l'Empire Vie à l'intention des professionnels et des propriétaires d'entreprise

Les fonds distincts de l'Empire Vie sont idéals pour les personnes à leur compte. Ils protègent votre capital contre les sursauts des marchés et pourraient aussi protéger vos placements des créanciers.

Ils simplifient aussi le placement, accaparant moins de votre précieux temps.

Gestion du risque grâce à la protection du capital

Être à son compte comporte déjà son lot de risques. Il n'est pas nécessaire d'y ajouter le risque de perte financière sur les marchés.

Les fonds distincts de l'Empire Vie sont offerts comme une option de placement au sein d'une police d'assurance vie. Avec les fonds distincts de l'Empire Vie, vous pouvez choisir une garantie sur la prestation à l'échéance qui protège 75 % ou 100 % du montant net* que vous investissez.

À une date future prédéterminée, soit 10 ou 15 ans après le dépôt initial, vous recevez la valeur la plus élevée entre la valeur de marché de votre placement ou la valeur garantie de votre dépôt net.

Vous pouvez aussi augmenter votre prestation garantie à l'échéance. Vous pouvez réinitialiser la prestation garantie à l'échéance deux fois par année si votre placement a pris de la valeur**.

Supposons que vous ayez déposé 10 000 \$. Vous avez choisi la garantie sur la prestation à l'échéance de 100 %, avec une date d'échéance située 17 ans après la date du dépôt initial. Si la valeur du dépôt atteint 11 050 \$ un an et demi plus tard, vous pourriez cristalliser ce gain aux fins de la prestation garantie à l'échéance qui s'élèvera désormais à 11 050 \$.

Gestion du risque grâce à la protection contre les créanciers

Les professionnels à leur compte et les propriétaires d'entreprise exposent potentiellement leurs actifs personnels aux créanciers en cas de faillite ou de poursuite judiciaire.

Une décision d'affaires judiciaire est de se préparer au pire, peu importe le succès actuel de votre entreprise.

Les fonds distincts de l'Empire Vie pourraient protéger vos placements personnels des créanciers¹. Vous devez avoir nommé votre conjoint, votre enfant, l'un de vos parents ou l'un de vos petits-enfants en tant que bénéficiaire pour que les fonds distincts de l'Empire Vie soient protégés d'une saisie par les créanciers.

Gestion du temps grâce à une méthode de placement simplifiée

Nous cherchons à simplifier le processus de placement.

Nous offrons 16 fonds individuels couvrant cinq catégories de fonds : actions canadiennes, actions américaines, actions étrangères, équilibrés, obligations et marché monétaire.

Nous offrons aussi cinq fonds de portefeuille. Ils vous permettent de détenir un portefeuille de placement diversifié au sein d'un même fonds.

Le processus sera aisé et simple. Que votre conseiller financier et vous bâtissiez votre propre portefeuille ou choisissiez un fonds de portefeuille.

* Les garanties sur les prestations à l'échéance et au décès sont réduites proportionnellement lors de retraits.

** Les garanties ne peuvent être réinitialisées seulement avant le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteint l'âge de 80 ans et s'il reste au moins 10 ans avant la date d'échéance. Pour la garantie sur la prestation à l'échéance de 100 %, il doit s'écouler au moins 15 ans avant la date d'échéance.

¹ Important : Dans certaines situations, la protection contre les créanciers est inexistante. Si la protection possible contre les créanciers est une considération importante, veuillez consulter votre conseiller juridique avant d'investir.